

Interpréter une œuvre de musiques actuelles

RS5296 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45082
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/11/2020
Date d'échéance	18/11/2025

Certificateur(s)

FEDERATION NATIONALE DES ECOLES D INFLUENCE JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES · SIRET : 39406998300044

Partenaires habilités

24 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 24 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AMC	38904362100041	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION IMPULSE	38078346400015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION MUSICAL'ISLE	33942566200022	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ENSEIGNEMENT DES MUSIQUES ACTUELLES EN SAVOIE	33188719000022	Former et organiser l'évaluation
ASS RENCO PEDAG ENSEIGNEMENT JAZZ	32884738900025	Former et organiser l'évaluation
ATLA	84885486500013	Former et organiser l'évaluation
BILL EVANS PIANO ACADEMY	40991517000024	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DES MUSIQUES DIDIER LOCKWOOD	42437959200027	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DES MUSIQUES DIFFUSION	50326308900024	Former et organiser l'évaluation
EF2M	97826585800016	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 24 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5296-interpreter-une-oeuvre-de-musiques-actuelles/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification "Interpréter une œuvre de musiques actuelles" vise à certifier les compétences techniques et

artistiques nécessaires au musicien interprète des musiques actuelles souhaitant exercer dans les secteurs du spectacle vivant, de l'industrie phonographique et de l'audiovisuel.

Elle permet au musicien interprète d'acquérir et de faire reconnaître ses savoir-faire et compétences professionnels dans les musiques actuelles et d'accroître ainsi son adaptabilité aux différentes activités professionnelles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Arranger une œuvre de

musiques actuelles en vue de son interprétation, en utilisant les outils de musique assistée par ordinateur (MAO) et ses connaissances en culture et théorie musicale

C2. Préparer l'interprétation d'une œuvre de musiques actuelles en repiquant dans un extrait musical la partie correspondant à son instrument et en déchiffrant une partition

C3. Écrire une partition de musiques actuelles pour indiquer à d'autres musiciens les éléments nécessaires à son interprétation en utilisant les signes et les codes de la notation musicale

C4. Rédiger une fiche technique

pour indiquer à l'équipe technique les éléments nécessaires au bon déroulement de la répétition et du spectacle en utilisant le lexique technique du spectacle

C5. Communiquer oralement avec

l'équipe technique pour indiquer ses besoins en réglages sonores en utilisant le lexique technique du spectacle

C6. Régler son propre matériel

d'amplification et de traitement du son pour contribuer à l'équilibre sonore des instruments en utilisant ses connaissances du matériel et ses capacités d'écoute

C7. Prévenir les risques auditifs et musculosquelettiques liés à sa pratique instrumentale et/ou vocale pour assurer son intégrité physique sur le long terme, en appliquant

ses connaissances en réglementation sonore et en physiologie, anatomie et posture à sa pratique

C8. Interpréter, en tant que musicien side et lead, une œuvre de musiques actuelles en utilisant sa technique instrumentale et/ou vocale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Un test de positionnement des candidats (audition) est effectué par les organismes de formation partenaires avant l'entrée en formation.

Les candidats doivent être inscrits dans un organisme de formation partenaire de la FNEIJMA et y suivre la formation menant à la certification Interpréter une œuvre de musiques actuelles.

Les candidats doivent être francophones ou anglophones. Aucune traduction des évaluations dans une autre langue ne sera proposée.

Seuls les candidats ayant validé l'évaluation préalable d'admissibilité peuvent se présenter aux évaluations finales de la certification Interpréter une œuvre de musiques actuelles.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le jury de délivrance de la certification est composé de trois professionnels recrutés par la FNEIJMA. Ils sont indépendants de la FNEIJMA et des centres de formation partenaires, et ne doivent avoir aucun lien de parenté ou professionnel avec les candidats à la certification.

Ces professionnels sont choisis en fonction des critères suivants :

- Musiciens professionnels reconnus et en activité, ayant une expérience significative de la pédagogie et/ou de jury.
- Le président est, en outre, un artiste musicien de premier plan et de grande notoriété professionnelle.
- Connaissance et pratique des différents courants musicaux des musiques actuelles.

Base légale

Date de décision

18/11/2020

Durée de l'enregistrement

5 ans

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.fnejma.org>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5296/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	625
Parcours menés à terme	811
Taux d'achèvement	130 %
Période	02/2022 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	917
Montant total engagé	2 310 626 €
Coût moyen par dossier	2 520 €
Durée moyenne	206 h
Période	12/2020 – 11/2025
France compétences	82 %
Reste à charge titulaire	12 %
France Travail	3 %
OPCO	2 %
Entreprise	1 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.